RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE PARIS

EXPÉDIÉ LE 29 JUIL. 2026

NOTIFICATION D'AUTORISATION OUVERTURE D'UN SITE DISTINCT

Conformément à l'Article R. 4127-270 du Code de la santé publique

Docteur ABBOU Nathan
Chirurgien-dentiste
[redacted]

ANNULE ET REMPLACE

RECOMMANDEE A.R.

JJB/VF
N° 93-19371

Cher Confrère,

Comme suite à votre demande d'ouverture d'un site distinct de votre résidence professionnelle actuellement située au 10 rue Parmentier – 93100 MONTREUIL, reçue le ***03/07/2026***, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Départemental de Paris lors de sa séance du 06/07/2026 vous a autorisé à exercer **à compter du 06/07/2026**, dans les locaux situés à l'adresse suivante :

[redacted]

Cette autorisation est personnelle et incessible, et peut être retirée si les conditions fixées au troisième alinée de l'article R.4127-270 du Code de la santé publique ne sont pas remplies.

Conformément à l'article R.4127-283 du Code de la santé publique, un recours contre la présente décision peut être formé devant le Conseil National dans les deux mois à compter de sa notification.

Veuillez agréer, Cher Confrère, l'assurance de mes sentiments confraternels les meilleurs.

A Paris, le 28/07/2026

Timbre du Conseil

Le Président
Docteur Joseph John BARANES

[redacted]

Conseil Départemental
de la Ville de Paris
de l'ordre des Chirurgiens-Dentistes
[redacted]